ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences

Question écrite n° 3599

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les aspects négatifs qu'entraîne la suppression du service de retrait gratuit d'argent liquide au guichet de certaines banques. Cette pratique pénalise gravement les personnes âgées et les personnes ne percevant que les minimas sociaux qu'on oblige de fait à prendre une carte de retrait payante. Eu égard aux bénéfices importants que font nos banques, il lui demande s'il ne lui paraît pas important d'assouplir ces pratiques pour les personnes concernées.

Texte de la réponse

Sur l'initiative du Président de la République, alors ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et en concertation avec les associations de consommateurs et familiales, les associations caritatives et la profession bancaire, le Comité consultatif du secteur financier a lancé le 9 novembre 2004, un plan d'action pour refonder les relations entre les banques et leurs clients. Les engagements des banques sont retracés dans un relevé de conclusions qui peut être consulté sur le site internet www.minefe.gouv.fr ; thème : secteur bancaire et financier ; rubrique : banque. Un volet important de ce plan d'action précise que chaque Français peut disposer d'un moyen d'accès gratuit aux espèces dans son agence, soit aux guichets ou soit par le biais d'une carte de retrait à usage unique gratuite qui peut être utilisée au distributeur automatique de billets de l'agence.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3599
Rubrique : Banques et établissements financiers
Ministère interrogé : Économie, finances et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5352
Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6784